



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/38
1^{er} novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

PROPOSITION DE PROJET : COMORES

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Comores

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (Agence principale)	64 ^e réunion	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2015	0,10 (tonne PAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2015	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,10				0,10

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 -2010 :	0,14	Point de départ des réductions globales durables :	0,14
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,05	Restante :	0,09

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,01		0,01		0,01	0,03
	Financement (\$US)	39 550	0	33 900	0	18 080	91 530

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	0,14	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	0,13	0,09	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	0,14	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	0,13	0,09	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	44 000	35 000	0	0	35 000	0	30 000	0	16 000	160 000
		Coûts d'appui	5 720	4 550	0	0	4 550	0	3 900	0	2 080	20 800
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	44 000	35 000	0	0	0	0	0	0	0	79 000
		Coûts d'appui	5 720	4 550	0	0	0	0	0	0,0	0	10 270
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)		Coûts de projet	0	0	0	0	35 000	0	0	0	0	35 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	4 550	0	0	0	0	4 550

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Comores, le PNUE, en qualité d'agence désignée, a soumis à la 77^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), représentant un montant total de 35 000 \$US, plus 4 550 \$US de frais d'appui d'agence¹. Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2017-2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement des Comores a communiqué une consommation de 0,10 tonne PAO de HCFC en 2015. La consommation de HCFC au cours de la période 2011-2015 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC aux Comores (2011-2015, données au titre de l'Article 7)

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence*
Tonnes métriques	2,10	1,98	2,11	2,60	1,80	2,48
Tonnes PAO	0,12	0,11	0,12	0,14	0,10	0,14

(*) La valeur de référence des HCFC aux fins de conformité est de 0,1 tonne PAO (sur la base d'une décimale après la virgule).

3. La consommation de HCFC-22 a augmenté en 2014 par rapport aux années précédentes du fait des importations accrues en vue de la mesure de réglementation de 2015 et de l'arrivée d'un nouvel importateur. La consommation de HCFC-22 en 2015 était de 0,026 tonne PAO inférieure à la consommation autorisée pendant cette année-là. Le HCFC-22 est utilisé pour l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation domestiques, et des équipements de réfrigération commerciaux. La consommation de HCFC de 2014 et celle 2015 se situent dans les limites des objectifs de consommation du Protocole de Montréal pour ces années-là, sachant que les données communiquées converties en tonnes PAO sont utilisées pour évaluer la conformité avec l'Accord signé entre le gouvernement et le Comité exécutif.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays (CP)

4. Dans le rapport de mise en œuvre du Programme de pays de 2015, le gouvernement des Comores a communiqué des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le système d'autorisations et de quotas des importations/exportations a été mis en place pour toutes les SAO, y compris les HCFC. Le gouvernement a modifié la législation pour y inclure le programme d'élimination des HCFC.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

6. Les activités principales mises en œuvre au cours de la deuxième tranche ont compris :

¹ Selon la lettre du 29 septembre 2016 adressée au PNUE par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme des Comores.

- (a) Six ateliers sur le contrôle et l'identification des SAO et des équipements contenant des SAO, notamment les HCFC et les équipements à base de HCFC, destinés à 71 agents chargés des douanes et de l'application des lois ; et
- (b) Six ateliers destinés à 118 techniciens de la réfrigération et de la climatisation sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération, la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables et l'entretien des équipements de climatisation à base de HCFC.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

7. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) a recruté deux consultants (un pour la réfrigération et un expert douanier) chargés d'aider au suivi de la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH ainsi que de rassembler les données.

Niveau de décaissement des fonds

8. En septembre 2016, sur les 79 000 \$US approuvés jusqu'à présent, 58 000 \$US avaient été décaissés. Le solde de 21000 \$US sera décaissé d'ici décembre 2016 (tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour les Comores \$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	44 000	44 000	35 000	14 000	79 000	58 000
Taux de décaissement (%)	100		40		73	

Plan mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en œuvre :
- (a) Quatre ateliers sur le contrôle et l'identification des HCFC et les équipements à base de HCFC, et sur le commerce illégal, destinés à 45 agents chargés des douanes et de l'application des lois (15 000 \$US) ;
 - (b) Cinq ateliers destinés à 60 techniciens frigoristes sur les bonnes pratiques dans la réfrigération (10 000 \$US) ; et
 - (c) Suivi et évaluation du PGEH et de ses composants (10 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

10. Le gouvernement des Comores a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2016, fixés à 0,082 tonne PAO.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

11. Le Secrétariat a pris note de l'avancement des activités de formation. Au lieu des 45 agents chargés des douanes et de l'application des lois et des 40 techniciens de l'entretien des équipements de réfrigération à former dans le cadre de la deuxième tranche, respectivement 71 agents et 118 techniciens ont été formés. En ce qui concerne la durabilité à long terme des programmes de formation, le PNUE a fait savoir que le gouvernement a fait participer tous les instituts de formation et toutes les associations de réfrigération au développement et à la réalisation des activités incluses dans le PGEH. Les instituts de formation ont déjà intégré un module sur l'ozone dans leurs programmes d'études et la principale association de réfrigération a mis en place un partenariat avec les instituts de formation. L'UNO apporte son soutien aux instituts de formation d'Anjouan afin d'assurer la durabilité du programme de formation à la fin du projet.

12. En ce qui concerne les activités de reconversion à des frigorigènes à base d'hydrocarbures (HC), le PNUE a signalé que le gouvernement est tout à fait au courant des décisions du Comité exécutif à ce sujet². Selon le PNUE, aucune reconversion pour passer à l'utilisation de frigorigènes à base de HC n'a lieu aux Comores. En outre, il n'y a pas de réglementations sur l'utilisation des HC dans le pays. Le PNUE a également précisé que ni le gouvernement ni le PNUE n'encouragent la reconversion d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC pour passer à l'utilisation de frigorigènes inflammables ou toxiques, et aux activités d'entretien qui s'y rapportent. Néanmoins, quelques équipements à base de HC ont été recensés dans le pays.

Conclusion

13. Le Secrétariat a noté que le système d'autorisations et de quotas des importations du pays est opérationnel ; que le niveau de consommation de 2015 se situait au-dessous de la consommation maximale autorisée aux termes de l'Accord conclu avec le Comité exécutif et que le quota établi pour 2016 est déjà de 35 pour cent inférieur à la consommation de référence des HCFC. Le PGEH progresse et les activités mises en œuvre jusqu'à présent vont au-delà des objectifs fixés pour la deuxième tranche, et 73 pour cent des fonds approuvés jusqu'ici ont été décaissés. Les activités déjà mises en œuvre et celles prévues pour la troisième tranche renforceront davantage le secteur de l'entretien et assureront la durabilité à long terme des activités.

RECOMMANDATION

14. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour les Comores. Il recommande également l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour ce pays et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018, assorti des coûts d'appui s'y rapportant, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si le gouvernement des Comores décidait de procéder à la reconversion d'équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables pour passer à l'utilisation de frigorigènes inflammables ou toxiques, et aux activités d'entretien s'y rapportant, il le ferait en assumant toutes les responsabilités et tous les risques qui s'y rapportent, et uniquement en conformité avec les normes et les protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	35 000	4 550	PNUE

² Décisions 72/17 et 73/34.